

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4447  
20 août 1960  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

MEMOIRES EN DATE DES 24 ET 25 JUILLET 1960 SUR L'ASSISTANCE AU CONGO  
REDIGES A L'INTENTION DE SON EXCELLENCE LE PREMIER MINISTRE DE LA  
REPUBLIQUE DU CONGO

Le "Mémoire du Secrétaire général sur l'organisation de l'opération civile des Nations Unies dans la République du Congo" (document S/4417/Add.5) contient un résumé des arrangements envisagés pour l'assistance technique au Congo. Dans ce mémoire, on indique qu'il y aura, d'une part, l'assistance technique du type classique, à laquelle s'appliqueront les règles et le statut qui ont été établis pour l'assistance technique en général, et que l'on aura besoin, d'autre part, d'experts ayant une expérience administrative d'un ordre plus élevé et auxquels il faudra donner "un statut nouveau et sans précédent". Comme le montre le mémoire, ce dernier statut est plus faible, par rapport à l'administration nationale, que celui du personnel de l'assistance technique; en effet, ces experts relèveront du Chef de l'opération civile en qualité de consultants et ils auront pour instruction de l'assister dans la gestion des diverses activités normales d'assistance technique. La raison de cet arrangement est que la portée des activités demandées par le gouvernement risque de surcharger le Chef de l'opération civile s'il ne peut pas compter sur l'aide d'un tel groupe de consultants.

Il ressort du mémoire que le gouvernement pourra faire appel aux consultants et leur demander des avis sur les questions qu'il souhaitera examiner, bien qu'il s'agisse de fonctionnaires du Secrétariat auxquels s'applique par conséquent l'Article 101 de la Charte. Bien entendu, cela ne signifie pas que les experts se verront conférer des responsabilités ou des pouvoirs d'exécution quelconques pour toute activité entreprise dans le cadre de l'administration congolaise, mais seulement que, tout en assistant l'ONU dans la gestion de ses propres activités d'assistance technique telles qu'elles auront été approuvées par le gouvernement, ils formeront un groupe auquel le gouvernement pourra s'adresser pour obtenir, lorsqu'il le jugera nécessaire, des avis sur telle ou telle question.

Les arrangements exposés dans le mémoire ont été examinés à deux réunions auxquelles M. Lumumba, Premier Ministre de la République du Congo, a pris part lors de la visite qu'il a faite à New York. Les deux mémoires joints en annexe lui ont été remis et il les a acceptés. Il convient d'appeler spécialement l'attention sur le point 7 du mémoire du 25 juillet 1960. Par la suite, et avant que le mémoire n'ait été publié en tant qu'additif, le Secrétaire général a exposé oralement les arrangements en question devant le Conseil des Ministres à Léopoldville.

24 juillet 1960

AIDE-MEMOIRE A L'INTENTION DE SON EXCELLENCE LE PREMIER MINISTRE  
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Etat de l'assistance des Nations Unies à la République du Congo

1. Pour aider à répondre aux premiers besoins, les techniciens suivants sont déjà sur place, les trois premiers pour une courte durée, le quatrième pour un an :

Trafic fluvial	KRONOW (Danois)
Gestion portuaire	FOULSEN (Norvégien)
Inventaire des biens de consommation	ORNEMANN (Suédois)
Développement des sources locales d'approvisionnement	DAVID (Haïtien)

2. La Commission économique pour l'Afrique a accepté de détacher pour deux mois chacun, à partir du 1er et du 15 août approximativement :

GARDINER, Secrétaire exécutif adjoint, pour donner des avis sur l'administration publique, notamment sur la simplification des méthodes et sur l'emploi productif d'étudiants en vacances.

ROSSEN, Chef de la Division des questions économiques, pour aider à faire le point en ce qui concerne les approvisionnements et leur répartition et pour proposer des mesures économiques à court terme.

3. On recrute actuellement les techniciens supplémentaires suivants pour faire face à des besoins immédiats :

Questions fiscales	DINOOR (Israélien) - expert de l'ONU, actuellement en mission au Ghana
	BENOIT (Haïtien) - fonctionnaire de l'ONU
Commercialisation	MANCINI (Italien) - fonctionnaire de l'ONU
Programmes de formation	HEAPS (Canadien) - Fonctionnaire de la Fondation Ford

4. Le général R.A. Wheeler, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, se prépare à procéder au désenvasement de l'embouchure du Congo en reprenant les opérations de dragage.

5. L'Organisation mondiale de la santé espère avoir bientôt sur place douze équipes médico-chirurgicales, dont chacune est destinée à s'occuper d'un hôpital. On espère qu'elle pourra également détacher un fonctionnaire de rang élevé auprès du groupe consultatif du représentant du BAT pour donner des avis à ce dernier sur ce programme et sur d'autres services sanitaires.

/...

6. Comme suite à l'invitation adressée par le Conseil de sécurité aux institutions spécialisées des Nations Unies afin qu'elles fournissent l'assistance dont il pourrait avoir besoin, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation mondiale de la santé ont fait partir des fonctionnaires de rang élevé pour la République du Congo afin qu'ils donnent des avis sur l'assistance qui est immédiatement nécessaire dans les domaines de leur compétence. M. Pate, Directeur du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, est depuis quelques jours au Congo, où il participe à la réception et à la distribution des approvisionnements de denrées alimentaires.

7. Le Secrétaire général se propose de renforcer dès que possible le bureau du représentant du BAT en détachant auprès de lui des consultants techniques de rang élevé dans des domaines tels que les services sanitaires mentionnés plus haut.

/...

25 juillet 1960

HAIDE-MEMOIRE A L'INTENTION DE SON EXCELLENCE LE PREMIER MINISTRE  
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Possibilités en ce qui concerne l'assistance supplémentaire  
demandée par le Premier Ministre

1. Le Secrétaire général est conscient de la gravité de la situation dont a fait état le Premier Ministre en ce qui concerne la Banque centrale et les réserves d'or qui garantissent la monnaie du pays. Il estime que le meilleur moyen de remédier à cette situation consiste à faire appel aux services d'un expert de renommée internationale qui sera chargé de faire de toute urgence le point de la situation et, ensuite, d'aider le Gouvernement de la République du Congo à exposer son cas et, s'il le désire, à entamer des négociations. A cette fin, le Secrétaire général se propose d'entrer en contact avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et avec le Fonds monétaire international de façon à pouvoir approuver personnellement, de concert avec le Président de la Banque et le Directeur général du Fonds, le choix de l'expert qui sera désigné. Officiellement, cet expert sera adjoint au Groupe consultatif relevant du Représentant résident du BAT.
2. Afin de permettre aux instances judiciaires de reprendre leur activité, le Secrétaire général a demandé par télégramme l'assistance du Président de la Confédération helvétique pour recruter un juriste de premier plan qui remplira des fonctions de consultant auprès du Groupe consultatif, de conseiller juridique auprès du gouvernement et qui, doté de pouvoirs d'exécution, aidera le gouvernement à remettre en marche les institutions judiciaires, et notamment à recruter les fonctionnaires nécessaires à cet effet.
3. Dans le domaine des télécommunications, l'UIT a détaché un fonctionnaire de rang élevé qui évalue actuellement les besoins en techniciens et qui a été prié de soumettre d'urgence ses recommandations par télégramme. Le Secrétaire général espère pouvoir fournir cette semaine les services d'un spécialiste de l'information radiophonique.
4. Dans le domaine de l'agriculture, il semble que M. David, dont l'envoi au Congo a déjà été décidé, possède l'expérience voulue pour donner des conseils au gouvernement touchant le développement de coopératives et, d'une manière générale,

/...

la mise en oeuvre de programmes agricoles, puisqu'il a occupé dans son propre pays le poste de Ministre de l'agriculture. Le Secrétaire général reste toutefois en contact avec la FAO pour le cas où cette institution aurait d'autres suggestions à formuler.

5. Dans le domaine de l'enseignement, le Secrétaire général est d'avis qu'il faut s'efforcer d'aider le gouvernement de deux façons : en donnant à 200 ou 300 Congolais, par exemple, la possibilité de faire des études supérieures à l'étranger et, tout au moins à titre temporaire, en confiant pendant les six prochains mois à des étudiants de l'Université Louvanium l'exécution, dans le domaine public, des tâches pour lesquelles ils sont le mieux qualifiés. Le Secrétaire général a demandé à l'UNESCO de fournir un conseiller pour mettre au point un programme efficace en ce sens. En outre, comme il est indiqué dans l'aide-mémoire d'hier, M. Gardiner prêtera également son concours. Le Secrétaire général serait heureux de recevoir des renseignements touchant les mesures prises par le gouvernement pour faire reprendre leurs fonctions aux enseignants congolais.

6. Le Fonds spécial serait prêt à entreprendre un inventaire des ressources naturelles du pays, et notamment à organiser des services géologiques. D'autre part, le BAT a accepté de prendre en charge les dépenses afférentes aux services d'un consultant chargé de déterminer les possibilités qui offrent les meilleures chances de succès et de rédiger une demande pour un projet.

7. Enfin, le Secrétaire général saisit cette occasion pour confirmer la réponse qu'il a faite à la demande formulée hier par le Premier Ministre touchant la fourniture par les Nations Unies de services consultatifs à un échelon élevé. Le Groupe consultatif, qui assurera ces services auprès du Représentant résident du BAT, sera prêt à tout moment à assurer les services analogues qui lui seraient demandés par le gouvernement.

-----